



académie
Versailles



Région académique
ÎLE-DE-FRANCE



23 avenue Charles de Gaulle
78150 Le Chesnay-Rocquencourt
Tél. : 01.39.54.09.57
0783252l@ac-versailles.fr

CONTRAT DE LOCATION D'UNE MACHINE A AFFRANCHIR

Pouvoir adjudicateur :

Mme HOVART Florence,
Principale du Collège Charles Péguy

Personne chargée du suivi de la procédure :

M. TRAVERS Clément
Adjoint-Gestionnaire du Collège Charles Péguy
int.0783252l@ac-versailles.fr
01 39 54 09 57

Les offres devront parvenir à la personne chargée de la procédure avant le 1^{er} septembre 2020.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION.

La présente consultation concerne la mise à disposition et la maintenance d'une machine à affranchir selon les modalités décrites ci-dessous :

Prestations attendues

- La réparation des appareils, le remplacement éventuel des pièces défectueuses,
- Une intervention rapide à la demande du client GTI à préciser.
- La possibilité de remplacer le matériel si nécessaire,
- La mise à jour automatique des tarifs postaux.
- La fourniture des consommables.
- La formation de 3 personnes à l'usage de la machine.
- Flamme au nom du collège
- Un suivi en ligne des affranchissements.
- Mise en service le 12 octobre 2020.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DU CONTRAT.

FORME DU CONTRAT : le contrat est conclu pour une période d'un an et tacitement reconductible trois fois pour une période d'un an. La durée maximale du contrat est de 48 mois soit 4 ans sauf dénonciation par l'un ou l'autre des signataires en respectant un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec AR.

L'ensemble des frais et frais annexe seront détaillés dans le contrat.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES : l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue. Celle-ci est déterminée en fonction du prix (70%) et la qualité du service proposé (30%).